

LES SERVICES RENDUS PAR LA CHASSE EN FRANCE : REGARDS CROISÉS EN ÉCOLOGIE, ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE

PHILIPPE BALLON – LUDOVIC GINELLI – DOMINIQUE VOLLET

Dans notre pays, la chasse est une activité pratiquée par de nombreux adeptes. Utile à la société, elle générerait de nombreux services à la fois d'ordres écologique, économique et social selon le rapport Scherrer (2002). Cet article dresse un bilan des services rendus par la chasse à la lumière de travaux et d'enquêtes menés à différentes échelles : de synthèses nationales à des approches plus locales ou régionales. Malgré tout, les constats sont parfois mitigés et le bien-fondé de cette activité remis en cause. Pour finir, il est fait allusion aux insuffisances de recherches intégrées pour gérer efficacement les populations animales et les conflits d'intérêt entre les différents acteurs.

LA CHASSE EN FRANCE

Organisation de la chasse

La chasse est liée au droit de propriété depuis la Révolution française. Pratiquée par les ruraux au départ de façon individuelle, elle s'est organisée au fil du temps (Corvol, 2010). Actuellement, les chasseurs sont regroupés en associations locales : sociétés communales, associations communales de chasse agréées (ACCA),... Ces différentes structures sont représentées par les fédérations départementales des chasseurs (FDC), elles-mêmes regroupées en fédérations régionales (FRC) et au niveau national, par une Fédération nationale des chasseurs (FNC). Au total, 250 000 chasseurs bénévoles participent à cette organisation qui emploie sur l'ensemble de ces structures quelque 1 300 salariés, des services techniques et administratifs (FNC, 2008).

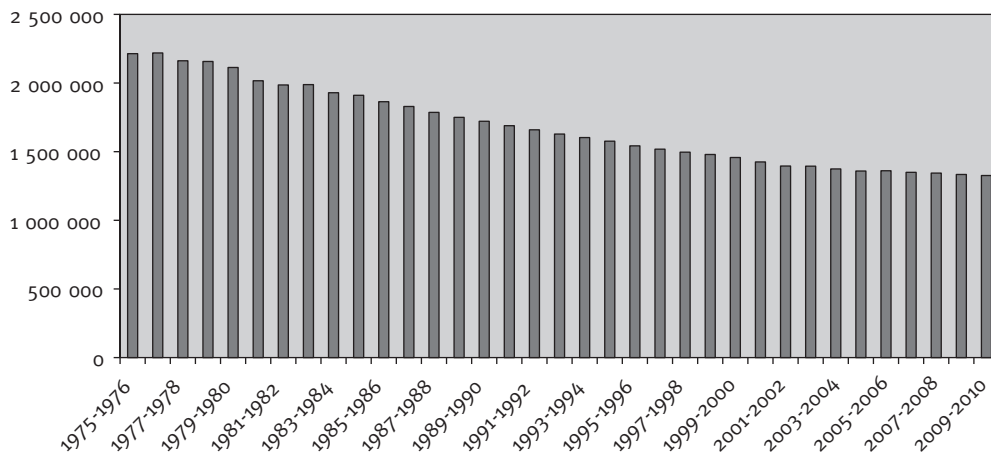
Caractéristiques de la population des chasseurs

Depuis les années 1980, le nombre de chasseurs de notre territoire ne cesse de décliner comme le montre la figure 1 (p. 306). De nombreuses raisons sont avancées pour expliquer cette diminution : la raréfaction du petit gibier de plaine, l'augmentation des coûts pour exercer l'activité de chasse, les évolutions réglementaires de plus en plus contraignantes mais aussi les changements de modes de vie et d'occupation de l'espace entre populations rurales et urbaines. Actuellement, le nombre de chasseurs s'élève à 1 350 000 et continue à décroître significativement malgré le recrutement annuel de quelque 20 000 jeunes chasseurs.

Outre, le faible renouvellement annuel des chasseurs, ces derniers se caractérisent par une moyenne d'âge plus élevée que la moyenne nationale. Ainsi, plus de la moitié des chasseurs ont un âge supérieur à 55 ans (enquête CSA, 2006).

FIGURE 1 **ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHASSEURS EN FRANCE ENTRE 1975 ET 2010**

(Source : C. Bouquet, FNC, 2011)



Une chasse pratiquée principalement en forêt et spécialisée sur les grands ongulés sauvages

Les chasseurs en forêt prélèvent de nombreuses espèces, d'oiseaux notamment (Faisan, Pigeon, Grive, Bécasse) mais aussi ce que l'on appelle communément le grand gibier. Ainsi, si 90 % des chasseurs prélèvent plusieurs espèces, 71 % d'entre eux (enquête CSA, 2006) chassent le grand gibier de plaine (Cerf, Chevreuil, Sanglier) ou de montagne (Chamois, Isard, Mouflon).

LES SERVICES ÉCOLOGIQUES RENDUS PAR LA CHASSE

Généralités

La chasse contribue à la régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts aux activités agricoles et sylvicoles. Les espèces principalement concernées sont les Cervidés et le Sanglier. Depuis les années 1970, le nombre d'animaux prélevé à la chasse est passé de quelques dizaines de milliers à plus d'un million en 2006 (figure 2, p. 307). À l'heure actuelle, à l'exception de l'espèce Chevreuil pour laquelle on a sans doute atteint un seuil, on n'observe aucun signe de ralentissement de cette progression, ce qui laisse à penser que les populations de cerfs et de sangliers continuent de s'accroître à la fois spatialement et numériquement.

Les chasseurs participent également à la limitation des espèces dites nuisibles, voire invasives. Les espèces dites nuisibles, au sens du Code rural, sont des espèces dont la prolifération a des répercussions sur les activités économiques ou sur la santé humaine (Renard par exemple). Les espèces invasives sont des espèces non indigènes, introduites accidentellement ou volontairement, dont la présence engendre des effets sur le fonctionnement des écosystèmes (Ragondin, Vison d'Amérique,... par exemple).

Les chasseurs contribuent également à des actions de conservation de certaines espèces menacées en limitant leurs prélèvements. Par leurs actions de surveillance et de participation à des inventaires (comptages), ils permettent ainsi de mieux connaître la faune sauvage et ses évolutions.

Enfin, selon un récent rapport parlementaire (Scherrer, 2002), les chasseurs jouent un rôle fondamental dans l'aménagement des milieux favorables à la faune sauvage et à la biodiversité en favorisant des programmes de reconstitution des haies, de mise en place de jachères, d'appui aux politiques agri-environnementales, de maintien de milieux ouverts...

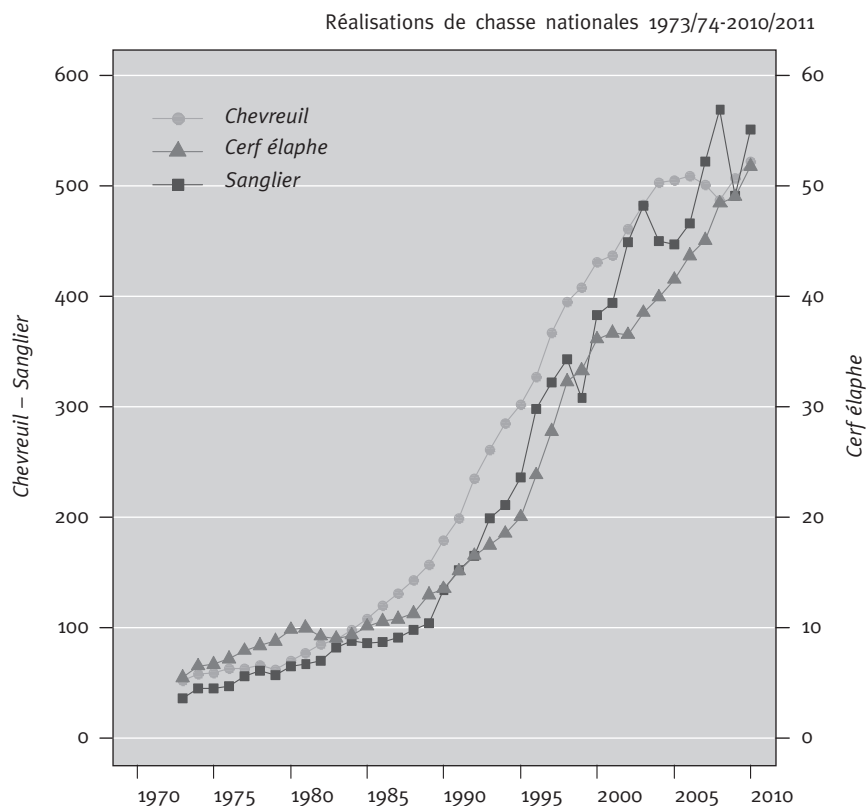
À propos de la limitation des populations de grands ongulés sauvages

De nombreux travaux (par exemple, Dronneau et Klein, 1995 ; Morellet *et al.*, 2007) montrent que des populations de cervidés en fortes densités en forêt engendrent des effets sur la flore par une diminution de la qualité et de la quantité de ressources consommables ainsi que sur la performance des populations sous l'effet de mécanismes densité-dépendants. Aussi est-il indispensable de limiter les populations de cervidés pour éviter une saturation et une dégradation des milieux forestiers. La chasse reste le principal outil de contrôle de ces populations en dépit du retour actuel de certains grands prédateurs (Loup et Lynx).

Si, à l'évidence au niveau national, les chasseurs prélèvent de plus en plus d'animaux (figure 2, ci-dessous), la maîtrise des effectifs n'est pas toujours observée. Ainsi de nombreux acteurs (forestiers et agriculteurs) se plaignent-ils d'une insuffisance des prélèvements. Ces constats s'expliquent de différentes façons (sous-estimation des populations, volonté délibérée des chasseurs de conserver des populations fortes,...).

FIGURE 2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ANIMAUX TUÉS À LA CHASSE ENTRE 1973 ET 2010

(Lettre d'information de l'ONCFS, janvier 2012)



Un observatoire national des dégâts de cervidés et du plan de chasse a tenté de faire un bilan à l'échelle de 5 départements de notre territoire (Ballon *et al.*, 2005). Cet observatoire a montré une grande disparité de situations. Ainsi, dans certaines régions, les évolutions à la hausse des populations ont pu être contenues (Landes) tandis que, ailleurs, des populations de cervidés excédentaires sont toujours observées affectant gravement les régénérations forestières, dans le massif du Donon par exemple (Flament et Hamard, 2011).

LES SERVICES ÉCONOMIQUES RENDUS PAR LA CHASSE

Dans le contexte actuel où la demande de loisir dans les espaces ruraux tend à se diversifier (randonnée pédestre, équestre, VTT, chasse, pêche, etc.), il devient stratégique d'être en mesure d'apprécier la contribution de ces loisirs au développement des espaces ruraux. Des études nationales (§ ci-dessous) sont disponibles en ce qui concerne l'emploi (Pinet, 1993) et le niveau de dépenses (CSA, 2006). Toutefois, ces études ne fournissent aucune donnée sur l'impact économique à un niveau local. C'est ce qui a été abordé à travers une petite dizaine d'études de cas (§ pp.309-310).

Retombées économiques de la chasse au niveau national

- *Valeur économique de l'activité « chasse » au niveau national*

La valeur économique de l'activité « chasse » en France a été estimée à travers l'ensemble des dépenses réalisées par les chasseurs (Pinet, 1993). Ainsi, en moyenne, chaque chasseur consacrait de l'ordre de 1 200 €/an pour acquitter ses dépenses liées aux aspects réglementaires, d'acquisition des droits de chasse, de munitions, d'équipements et des coûts de déplacements... On obtient une valeur totale de 1,7 milliard d'euros pour l'ensemble de la chasse française en 1992, somme actualisée entre 2 et 2,5 milliards d'euros en 2002 (Scherrer, 2002). Rapporté au territoire chassé (estimé à 36,3 millions d'ha pour l'ensemble de la France, soit 26 ha par chasseur), la production du loisir « chasse » peut être estimée entre 55 et 69 €/ha/an (Chevassus-au-Louis, 2009).

Les valeurs de référence proposées par les différents services écosystémiques de la forêt française oscillent suivant les auteurs, respectivement entre 800 €/ha/an et 970 €/ha/an (Chevassus-au-Louis, 2009 ; Montagné *et al.*, 2009). La seule activité chasse représenterait entre 6 et 9 % du total des valeurs produites par la forêt.

De ces différentes estimations, il conviendrait de prendre en compte les externalités négatives liées à la présence en particulier des grands ongulés sauvages. En effet, leur présence parfois importante est à l'origine de dégâts aux cultures agricoles et forestières, de collisions avec les automobiles, d'impacts sur la diversité floristique, de risques sanitaires à la faune domestique, voire à l'homme,... Le tableau I (p. 309) tente de faire un état des lieux des informations à notre connaissance au niveau national.

À la lecture de ce tableau, il convient d'abord de remarquer sur plusieurs postes l'absence d'estimations globales des surcoûts dus à la présence des grands ongulés. Seule l'importance des dégâts de cervidés et de sangliers sur les cultures agricoles fait l'objet d'estimations annuelles prises en charge directement par les chasseurs puisque ces derniers indemnisent les préjudices causés aux agriculteurs. Concernant les conséquences économiques des collisions de véhicules avec la grande faune, les estimations présentées résultent d'une étude ponctuelle (Vignon, 2005). En ce qui concerne les dégâts forestiers, aucune statistique n'est disponible à l'exception du travail cité (Ballon *et al.*, 2005), travail qui fait ressortir des coûts de reconstitution de

TABLEAU I

**Importance des surcoûts (externalités négatives)
dus à la présence des grands ongulés sauvages en France (2005)**

Types d'externalités négatives dues aux grands ongulés	Montant (millions d'euros 2005)	Sources
Dégâts aux cultures agricoles* • indemnisation • surcoûts de protection	25 10	FNC (2008)
Collisions avec des véhicules (n = 23 500)	115-180	Vignon (2005)
Dégâts en forêt • importance • surcoûts de protection	?, 25** ?	Ballon <i>et al.</i> (2005)
Pertes de biodiversité	??	
Transmission de maladies (maladie de Lyme, tuberculose, peste porcine,...)	??	

* Prise en charge par les chasseurs.

** Coût de reconstitution de 5 000 ha de régénération sans avenir sylvicole sur les 1,5 million d'hectares étudiés (Observatoire national des dégâts de cervidés en forêt).

peuplements sans avenir sylvicole, estimés à l'échelle de 5 départements de notre territoire représentant 10 % de la surface forestière totale. Enfin, on peut remarquer l'absence d'évaluation de certains coûts comme la perte de biodiversité ainsi que les risques sanitaires de transmission de maladies à la faune domestique ou à l'homme.

• *Valeur locative de la chasse pour le propriétaire*

Le droit de chasse étant lié au droit de propriété, certains propriétaires louent leur territoire de chasse à des chasseurs, ce qui apporte parfois une plus-value importante. En forêt privée, seule 11 % de la surface forestière est louée pour un chiffre global de 24 millions d'euros, ce qui représente une valeur locative de 19 €/ha/an (FPF, 2008). En forêt domaniale, la surface forestière louée pour la chasse est d'environ 1,2 million d'ha pour un total de recettes de l'ordre de 44 millions d'euros soit une moyenne de 36 €/ha/an (ONF, 2009).

À l'évidence la chasse joue un rôle important au niveau national d'un point de vue économique. L'importance du montant des locations de chasse étant liée à l'abondance des populations chassables, les propriétaires forestiers peuvent avoir tendance à maintenir des populations élevées et tirer profit de cette activité "chasse" grâce à des locations de chasse plus rémunératrices. Cependant, de trop fortes populations sont à l'origine de surcoûts considérables et souvent sous-estimés.

Contributions de la chasse au développement territorial

Il est proposé ici deux analyses complémentaires pour appréhender la contribution de la chasse au développement territorial : la première *via* l'estimation des seules retombées économiques des dépenses liées à la chasse (§ ci-dessous et pp. 310-311) ; la seconde plus « ambitieuse » qui tente de quantifier l'ensemble des bénéfices marchands et non marchands (§ p. 311).

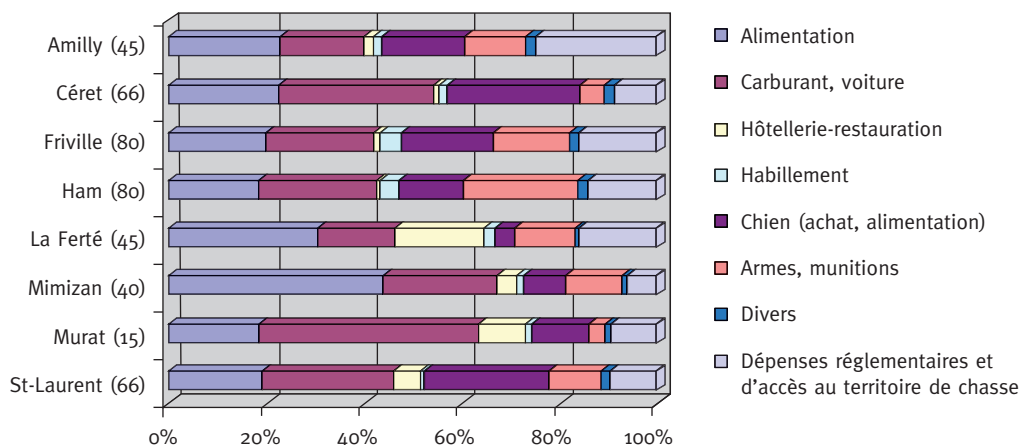
• *Retombées économiques de la chasse au niveau local ou régional*

La contribution de la chasse au développement territorial a été abordée au travers de 8 études de cas choisis pour leur caractère différencié et relativement représentatif de la diversité des

pratiques (poids des chasseurs par rapport à la population en âge de chasser, type de gibier et de chasses parfois spécialisées, pratique de chasse individuelle ou collective). Il s'agit des 8 petites zones de Amilly (Loiret), Céret (Pyrénées-Orientales), Friville (Somme), Ham (Somme), La Ferté-St-Aubin (Loiret), Mimizan (Landes), Murat (Cantal), St-Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales). Sur chacune de ces 8 zones, un minimum d'une trentaine de questionnaires visant à estimer précisément le comportement de dépenses des chasseurs ont été remplis, permettant ainsi d'obtenir une bonne estimation de la moyenne par zone de chaque catégorie de dépenses. Afin d'assurer la fiabilité des résultats, il a été choisi d'éliminer certains questionnaires (de l'ordre de 2 à 4 par zones) jugés comme non valides (incomplets ou comportant des données manifestement aberrantes). L'estimation de l'impact économique direct, indirect et induit, a ensuite été obtenue par un modèle hybride entre théorie de la base et théorie keynésienne en raison de la souplesse et de la précision conférées par ces deux modèles combinés (Bangsund et Leistriz, 2003 ; Vollet, 2007). Les principaux résultats obtenus sont reportés dans le tableau II (p. 311) et la figure 3 (ci-dessous).

FIGURE 3 LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES PERSONNELLES DES CHASSEURS DANS LES 8 ZONES D'ÉTUDES

(Source : Vollet *et al.*, 2008)



L'impact économique de la chasse se caractérise par une grande diversité. À un niveau local, l'impact économique de la chasse dépend de la combinaison de plusieurs facteurs : volume des dépenses totales des chasseurs (lui-même dépendant des types de chasses pratiquées et des catégories socioprofessionnelles des chasseurs), diversité du tissu économique local (expliquant le volume des dépenses locales des chasseurs et, plus largement, des comportements de dépenses des agents économiques). L'impact économique est le plus élevé dans les zones de La Ferté (1 752 euros/chasseur/an), Mimizan (2 286 euros), Murat (1 938 euros) et Céret (2 082 euros) (cf. tableau II, p. 311), mais pour des raisons différentes (cf. figure 3, ci-dessus), tout en étant cependant des zones où la chasse se pratique surtout en forêt. D'abord, tant sur Amilly que La Ferté, malgré les précautions méthodologiques, il convient d'être prudent par rapport aux résultats obtenus. En effet, les volumes des dépenses réglementaires et d'accès au territoire de chasse ont été probablement sous-estimés, certains propriétaires enquêtés jugeant pas forcément opportun de déclarer une partie des transactions réalisées à l'amiable et en liquide (figure 3, ci-dessus).

TABLEAU II

**Les principaux indicateurs de l'impact économique de la chasse
dans les 8 zones d'étude** (Source : Vollet et al., 2008)

	Amilly	Céret	Friville	Ham	La Ferté	Mimizan	Murat	Saint-Laurent
Volume des dépenses annuelles totales par zone et par chasseur en €	1 036	2 082	922	1 201	1 752	2 286	1 938	1 658
Part en % de la chasse dans le total des emplois moteurs	0,7-0,8	6,1-6,4	0,3-0,4	0,2-0,3	1,1	6,2-6,3	4,5-4,7	4,3-4,5
Niveau de l'impact économique	Moyen à faible	Fort	Faible	Faible	Moyen à faible	Fort	Fort	Moyen à fort

Dans les zones de moyenne montagne caractérisées par un nombre important de chasseurs comme le Cantal (Murat) et les Pyrénées-Orientales (Céret et St-Laurent), l'impact total est significatif (de l'ordre de 4 à 6 % de l'emploi moteur de la zone, c'est-à-dire de l'emploi répondant à une demande extérieure), certes en raison du nombre de pratiquants locaux voire extérieurs (notamment sur Céret) mais également du niveau moyen de dépenses totales (spécifiquement élevées en carburant et en hôtellerie-restauration) sur Murat, du niveau élevé de la propension à dépenser localement de par la diversité du tissu économique local sur Céret et Mimizan (tableau II, ci-dessus). Ainsi, le niveau total de dépenses annuelles, s'élève-t-il à environ 2 000 euros par chasseur et par an sur Murat (1 938 euros) et Céret (2 082 euros). Il est près de deux fois plus faible dans les zones picardes (1 201 euros à Ham et 922 à Friville). Outre le niveau faible de dépenses, celles-ci se caractérisent par un faible nombre de chasseurs et une chasse pratiquée surtout par des agriculteurs dans leurs domaines (Ham) ou bien par des ouvriers aux revenus modestes (Friville).

• *Une première estimation des bénéfices dans le cas du massif des Landes de Gascogne*

Le massif des Landes de Gascogne, vaste massif forestier de près d'un million d'hectares de Pin maritime, recèle d'importantes populations de cervidés et de sangliers. Cette situation est à l'origine de nombreuses plaintes des agriculteurs et des forestiers constatant des dommages sur leurs productions. À l'échelle de la Région Aquitaine, il a été mis en évidence malgré tout que la somme des bénéfices liés à l'activité « chasse » est de l'ordre de 15,3 millions d'euros par an (Rakotoarison, 2009). Cette somme est à comparer aux surcoûts dus aux dégâts agricoles et forestiers qui ne représenteraient qu'environ 2 millions d'euros par an (Rakotoarison, 2009). Même si tous les surcoûts ne sont pas estimés (prise en compte des collisions avec les véhicules,...), la présence de la grande faune en forêt dans le contexte landais engendrerait des bénéfices. Il convient toutefois de tempérer ces informations en raison du caractère peu sensible des régénérations forestières de Pin maritime aux impacts des cervidés (Ballon *et al.*, 2005) ainsi que des faibles niveaux de dépenses des chasseurs pour accéder aux territoires de chasse soumis au régime des ACCA du fait de leur mise à disposition gratuite.

« SERVICES » CYNÉGÉTIQUES ET « CHASSE DURABLE » : UN CONSENSUS APPARENT ?

Les représentants cynégétiques soulignent amplement les services rendus par la chasse et, à l'instar d'autres activités rurales (Aznar et Brétière, 2010), ils demandent la reconnaissance de ces

services par la société. Cette attente apparaît comme un élément d'un positionnement assez nouveau et plus général des représentants cynégétiques survenu au début des années 2000, période au cours de laquelle ils contribuent également au succès institutionnel de la notion de « chasse durable ».

Le point de vue des représentants cynégétiques

À partir des années 1950-60, la chasse devient moins une activité de subsistance qu'un loisir rural qui se massifie et suscite des conflits avec les agriculteurs et les forestiers (Vourc'h et Pelosse, 1985) mais aussi, bien souvent, avec les associations environnementalistes. À partir des années 1980, de célèbres contentieux juridiques à propos des Directives « Oiseaux » et « Habitats » opposent des acteurs cynégétiques et des associations de protection de la nature. À cette époque, les associations cynégétiques militant pour une « écologisation » de la pratique sont rares et se heurtent à l'opposition des instances cynégétiques officielles.



Photo 1 Affiche annonçant l'opération « Forêt propre » à l'occasion de la semaine du développement durable.

Printemps 2011,
Commune d'Andernos-les-Bains (Gironde).

Cliché reproduit avec l'aimable autorisation de la
Société locale de chasse d'Andernos-les-Bains.

Photo 2 Les chasseurs, des jardiniers de la nature
comme les autres ?

Campagne de promotion
pour la chasse en Gironde.
Fédération départementale des chasseurs
de la Gironde, printemps 2011.

Cliché fourni par la Fédération départementale
des chasseurs de la Gironde
et reproduit avec leur aimable autorisation.



À cet égard, la trajectoire de l'Association nationale pour une Chasse écologiquement responsable (ANCER) est instructive et donne à voir la position fragile des tenants d'une « chasse écologique » (Ginelli, 2012).

Depuis le début des années 2000, le contexte semble avoir considérablement changé. Par exemple, au printemps 2011, plusieurs fédérations départementales des chasseurs (FDC) ont choisi de s'associer à la « semaine du développement durable » en réalisant des actions de nettoyage des espaces naturels (ramassage de déchets, nettoyage de sentiers..., cf. photo 1). L'appel à « agir pour la nature » est aussi utilisé pour susciter des vocations nouvelles de chasseurs parmi les citoyens, comme en témoigne la récente campagne de communication organisée dans l'agglomération bordelaise par la FDC de la Gironde (cf. photo 2)⁽¹⁾.

Si le terme de « services rendus » est rarement employé en tant que tel par les représentants cynégétiques, en revanche, l'idée des services rendus par la chasse est désormais fréquemment suggérée (cf. photos 1 et 2, p. 312) y compris par les textes officiels : « *La Directive « Oiseaux » reconnaît pleinement la légitimité de la chasse aux oiseaux sauvages en tant que forme d'utilisation durable. La chasse est une activité qui fournit des bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux significatifs en différentes régions de l'Union européenne.* » (Guide interprétatif pour une chasse durable dans le cadre de la Directive « Oiseaux »⁽²⁾, *Avant-propos*).

Ce court paragraphe, qui associe « durabilité » et « bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux », nous incite à analyser conjointement la montée en puissance des justifications en termes de « services rendus à la collectivité » et le récent succès institutionnel de la « chasse durable », analysé par ailleurs (Ginelli, 2012), et défini ainsi : « *L'utilisation des espèces de gibier et de leurs habitats d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas l'appauvrissement à long terme de la diversité biologique ni ne préviennent sa restauration. Une telle utilisation préserve ainsi le potentiel de la biodiversité pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures [...]. Quand la chasse est ainsi organisée d'une manière durable, elle peut apporter une contribution positive à la sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats, tout en générant des bienfaits pour la société.* » (Comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 2007).

Ici, l'idée de services rendus par la chasse est bien suggérée comme une composante de la chasse durable. Selon cette définition, il peut s'agir de services rendus aux écosystèmes (« *sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats* ») et de services (« bienfaits ») rendus à la société, mais la question importante du bénéficiaire (un individu, un groupe ou l'ensemble de la société) n'est pas soulevée ici (Aznar et Brétière, 2010). Liés par cette définition, « chasse durable » et « services rendus » mobilisent des registres de justifications similaires et servent l'ambition des représentants cynégétiques de construire une légitimité nouvelle auprès de l'opinion publique.

Depuis les années 2000, des écrits aux statuts divers (rapports parlementaires, actes de conférence...) tentent de penser les liens entre chasse et développement durable, voire de définir la notion de « chasse durable » (Scherrer, 2002 et 2008), et lui confèrent un certain succès institutionnel. L'analyse de documents officiels montre que la référence aux trois piliers (écologique, économique et socioculturel) de la chasse durable permet de convoquer et d'appuyer des rhéto-

(1) Cette campagne semble aussi peu travaillée par les sciences humaines. Les travaux sociologiques semblent inexistant dans ce domaine mais les travaux d'Aznar et Brétière (2010), qui proposent une approche « socioéconomique du travail bénévole des chasseurs en termes de services » à partir de l'économie des services, pourraient la nourrir.

(2) Ce guide ratifié en mars 2009 par le Ministre français chargé des questions d'environnement et le Directeur général de l'Environnement de la Commission européenne intervient au terme de six années de discussions et de décennies de contentieux juridiques entre chasseurs et associations de protection de l'environnement autour de l'interprétation de la célèbre directive 79/409/CEE dite directive « Oiseaux ».

riques préexistantes mais jusqu'ici dispersées ou débattues en France. Le pilier écologique permet de confirmer le référentiel de la « chasse écologique » né dans les années 2000 mais toujours controversé (Alphandéry et Fortier, 2007). Le poids économique de la chasse et sa contribution à la vitalité économique des territoires ruraux sont quant à eux convoqués pour constituer le pilier économique de la chasse durable. Celui-ci fait écho à la volonté récurrente des instances cynégétiques françaises d'évaluer et de faire reconnaître l'importance économique de la chasse pour les territoires. Quant au pilier social (ou socioculturel) de la chasse durable, il est, entre autres⁽³⁾, l'occasion pour des institutions telles que le Conseil économique et social (CES) ou l'ONCFS d'avancer l'idée que la chasse contribue à la vitalité sociale de territoires ruraux, et au « *brassage social* » (Baudin *in* Scherrer, 2008) qu'elle permettrait entre différentes catégories sociales⁽⁴⁾, voire entre urbains et ruraux. Les trois « piliers » de la chasse durable apparaissent très proches, dans leurs contenus, des actions que les représentants des chasseurs souhaitent faire reconnaître comme des « services »⁽⁵⁾.

Les tensions relatives

à la chasse durable et à la justification en termes de services

Si les notions de « services » cynégétiques et de « chasse durable » peuvent paraître séduisantes et consensuelles, elles suscitent en fait des tensions non négligeables. Pour leurs partisans, elles impliquent de parvenir à faire reconnaître les actions entreprises comme des services pour la collectivité, autrement dit des bénéfiques économiques, écologiques ou culturels, ce qui ne va pas sans difficultés. Le fait est bien connu : la chasse est une pratique sociale controversée, dont la reconnaissance en tant que patrimoine culturel n'est pas consensuelle. L'intervention des chasseurs sur les espaces naturels et la faune sauvage est aussi largement débattue et vient questionner l'appel consensuel à « agir pour la nature » véhiculé par les campagnes promotionnelles précitées (photos 1 et 2, p. 312). À cet égard, on peut remarquer que ni la représentation de la nature ni les actions auxquelles ces campagnes de communication invitent (ramassage de déchets pour l'essentiel) ne font allusion aux actions directement liées à l'exercice de la chasse. C'est que l'intervention des chasseurs sur la faune (introduction et nourrissage d'espèces) et sur les espaces naturels est fortement discutée. En particulier, leur rôle de régulateur des espèces dites « nuisibles », loin d'être perçu comme un service rendu à la collectivité, est particulièrement controversé dans les espaces protégés tel le futur Parc national des Calanques (Ginelli, 2011 *in* Deldrève et Deboudt) mais aussi, de façon plus générale, dans les espaces ruraux (Aznar et Brétière, 2010). Le concept ancien de « nuisible » tend à être abandonné au profit de nouveaux qualificatifs comme « animaux à problème », « espèces invasives » ou « momentanément proliférantes » (Micoud, 1992) compatibles avec une gestion écologique de la nature. Ces tensions révèlent celles, plus générales, qui existent entre la « gestion cynégétique » et « gestion écologique », qui peuvent engager des interventions sur l'espace naturel et la faune sauvage parfois très différentes. L'appropriation des notions de « chasse durable » et de « services » n'est donc sans doute pas acquise, y compris au sein des milieux cynégétiques, à cause de leur composante écologique. L'écologisation de la chasse (Alphandéry et Fortier, 2007), autrement dit l'adoption d'une posture écocentrée en la matière (Larrère, 2004), semble particulièrement conflictuelle et se heurte au registre de la « tradition », très prégnant chez les chasseurs, et qui fut au cœur du mouvement CPNT (Chasse Patrimoine Nature et Traditions) dans les années 1990.

(3) Le pilier « social » de la chasse durable permet aussi de réaffirmer l'impératif d'une chasse « éthique » et « morale ». Sur ce point, voir Ginelli (2012).

(4) Selon un sondage réalisé en 2007 par le CSA pour la Fédération nationale des chasseurs, cette revendication serait très largement partagée par les maires ruraux. Pour une critique nuancée de l'idée d'abolition des hiérarchies sociales souvent avancée dans les milieux cynégétiques, voir par exemple Pinçon et Pinçon-Charlot (1993).

(5) On pourra se reporter au travail d'Aznar et Brétière (2010) pour une description détaillée de ces actions bénévoles.

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

La chasse rend des services à la société pouvant générer des bénéfices écologiques, économiques et sociaux. Ainsi, seule la chasse permet la limitation des populations excédentaires de grands ongulés sauvages, ce qui permet d'éviter au plan écologique des profondes modifications de la dynamique de la flore forestière et des menaces sur certaines activités économiques comme l'agriculture et la sylviculture. À l'avenir, on peut d'ailleurs s'interroger sur la pérennité de cette activité en raison de la réduction constante du nombre des chasseurs. Malgré tout, le maintien artificiel de fortes populations dans certaines régions existe aussi et la responsabilité des chasseurs est parfois engagée. Au plan économique, la chasse permet de pérenniser, voire de créer des emplois et participe au développement local de façon cependant très disparate d'une situation à l'autre. Ces différents services rendus par la chasse ne sont pas malgré tout reconnus par la société, même si les chasseurs s'emploient à faire la promotion de leur activité.

Au-delà des analyses nationales, les quelques cas explicités mettent en évidence certaines difficultés, liées entre autres aux échelles d'appréciation des services rendus que ce soit en France, en Allemagne (Burkhard *et al.*, 2012) ou en Amérique du Nord (Knoche et Lupi, 2007). D'autre part, les analyses économiques se révèlent particulièrement sensibles aux méthodologies d'estimation choisies par les économistes (Rakotoarison, 2009), rendant ainsi les comparaisons difficiles d'une étude à l'autre.

Cette revue des services rendus et non rendus par la chasse montre à l'évidence la nécessité d'engager des recherches interdisciplinaires. On peut parler de services non rendus quand la pression de chasse sur les espèces animales est insuffisante ou au contraire trop forte ayant des effets, soit sur leur surabondance avec des effets déjà cités, soit sur leur raréfaction allant jusqu'à menacer leur conservation. Il apparaît nécessaire de diversifier les regards sur la chasse qui se limitent le plus souvent au seul regard forestier/chasseur. Il conviendrait de développer des modèles dits bio-économiques couplant des modèles de dynamique des populations animales à des modèles économiques à des mailles restant à définir. Des besoins de recherches en matière de gestion intégrée se font de plus en plus clairement sentir. Leur finalité serait de contribuer à une meilleure gestion des populations d'ongulés sauvages prenant en compte les conséquences socioéconomiques des impacts et en intégrant les valeurs des services rendus à l'homme (valeurs patrimoniales et récréatives, par exemple). Enfin, la persistance des conflits entre acteurs mérite une attention particulière.

Philippe BALLON

UR Écosystèmes forestiers
Irstea
Domaine des Barres
F-45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
(philippe.ballon@irstea.fr)

Ludovic GINELLI

UR ADBX
Irstea
50 avenue de Verdun
Gazinet
F-33612 CESTAS Cedex
(ludovic.ginelli@irstea.fr)

Dominique VOLLET

UMR Métafort
Irstea
24 avenue des Landais BP 50085
F-63172 AUBIÈRE Cedex
(dominique.vollet@irstea.fr)

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier C. Bouquet et B. Guibert de la Fédération nationale des chasseurs pour les informations transmises.

BIBLIOGRAPHIE

- ALPHANDÉRY (P.), FORTIER (A.). — A new approach to wildlife management in France: Regional guidelines as tools for the conservation of biodiversity. — *Sociologia Ruralis*, vol. 47, n° 1, 2007, pp. 42-62.
- AZNAR (O.), BRÉTIÈRE (G.). — Une lecture du travail bénévole des chasseurs en terme de services. — VertigoO – la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 10, n° 2, 2010, 18 p. [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/9850>
- BALLON (P.), HAMARD (J.-P.), KLEIN (F.). — Importance des dégâts de cervidés en forêt. Principaux acquis et recommandations suite à la mise en place d'un observatoire national. — *Revue forestière française*, vol. LVII, n° 5, 2005, pp. 399-412.
- BANGSUND (D.A.), LEISTRIZ (F.L.). — Resident and Non resident Hunter and Angler Expenditure, Characteristics, and Economic Effects, North Dakota. — *Agribusiness & Applied Economics Report No. 507*, 2003, pp. 2001-2002.
- BURKHARD (B.), KROLL (F.), NEDKOV (S.), MULLER (F.). — Mapping ecosystem service supply, demand and budgets. — *Ecological Indicators*, 21, 2012, pp. 17-29.
- COMITÉ PERMANENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE. — Charte européenne de la chasse et de la biodiversité. — Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2007. — 27 p.
- CHEVASSUS-AU-LOUIS (B.), SALLES (J.-M.), PUJOL (J.-L.). — Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique. Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis. — Paris : Centre d'analyse stratégique ; Ed. La Documentation française, 2009. — 399 p. (Études et Documents, n° 18).
- CORVOL (A.). — Histoire de la chasse. L'Homme et la Bête. — Paris : Perrin, 2010. — 580 p.
- CSA. — La Chasse en France, 2006, présentation du 25 avril 2006.
- DRONNEAU (C.), KLEIN (F.). — Le Cerf à Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 1982-1986. — Édition de l'Office national de la chasse, 1995. — 162 p.
- FLAMENT (C.), HAMARD (J.-P.). — Observatoire du Donon. Diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers, base de travail pour la gestion. Rapport final. — ONCFS, Cemagref, 2011. — 88 p.
- FNC. — Les chiffres-clés de la chasse en France. — Fédération nationale des chasseurs, 2008. — 25 p.
- FPF (Forêt Privée Française). — Les chiffres-clés de la forêt privée, 2008. — Paris : Forêt privée française. — 24 p.
- GINELLI (L.). — Chasse terrestre et chasse sous-marine dans le parc national des Calanques. Des "passions" aux prises avec la protection des patrimoines. In: Un Parc national pour les Calanques de Marseille ? Construction territoriale, formes de concertation et principes de légitimité / V. Deldrève, P. Deboudt eds. — 2011. — pp. 255-271.
- GINELLI (L.). — Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux autour de l'écologisation d'une pratique en crise. — *Économie rurale*, n° 327-328, 2012, pp. 38-51.
- KNOCHE (S.), LUPI (F.). — Valuing deer hunting ecosystem services from farm landscape. — *Ecological Economics*, 64, 2007, pp. 313-320.
- LARRÈRE (R.). — Les conflits entre chasseurs et protecteurs de la nature. — *La ricerca folklorica*, vol. 48, n° 2, 2004, pp. 45-51.
- MICOUD (A.). — La Production sociale de normes en matière d'environnement. In : L'activité sociale normative / P. Fritsch ed. — Paris : CNRS, 1992. — pp. 69-91.
- MONTAGNÉ (C.), NIEDZWIEDZ (A.), STENGER (A.). — Les comptes de la forêt française : un outil d'évaluation intégré des biens et des services (marchands et non marchands) fournis par la forêt. — *INRA Sciences sociales*, n° 5, novembre 2009, 4 p.

- MORELLET (N.), GAILLARD (J.-M.), HEWISON (A.J.M.), BALLON (P.), BOSCARDIN (Y.), DUNCAN (P.), KLEIN (F.), MAILLARD (D.). — Indicators of ecological change : new tools for managing populations of large herbivores. — *Journal of applied ecology*, 44, 2007, pp. 634-643.
- ONF. — Gestion 2009. Synthèse financière. — Paris : Office national des forêts. — 37 p.
- PINÇON (M.), PINÇON-CHARLOT (M.). — La Chasse à courre : ses rites et ses enjeux. — Paris : Payot, 1993. — 309 p.
- PINET (J.-M.). — Les chasseurs en France. — Éd. Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, 1993. — 103 p.
- RAKOTOARISON (H.). — Analyse et modélisation de la gestion du grand gibier : cas de la région Aquitaine. — Université Montesquieu (Bordeaux IV), 2009. — 390 p. (Thèse de doctorat en sciences économiques).
- SCHERRER (V.). — Réinventer la chasse pour le XXI^e siècle. — Journal officiel de la République française. Avis du conseil économique et social, 2002. — 266 p.
- SCHERRER (V.). — Chasse et développement durable. Les débats du forum d'Iéna au Conseil économique et social. — Paris : Éditions de Montbel, 2008. — 166 p.
- VIGNON (V.). — Estimation du coût économique des collisions véhicules ongulés. Rapport final. — OGE, ONCFS, 2005. — 110 p.
- VOLLET (D.). — Revisiter la théorie de la base : vers de nouveaux regards sur les liens entre tourisme et développement territorial. — *Loisir et Société / Society and leisure*, numéro spécial "Tourisme et territoires", vol. 30, n° 1, 2007 pp. 89-116.
- VOLLET (D.), AZNAR (O.), BRÉTIÈRE (G.). — Contribution économique des activités cynégétiques au développement des espaces ruraux. Illustration à partir de quelques zones rurales françaises. — Clermont-Ferrand : Cemagref UMR Métafort, 2008. — 77 p.
- VOURCH (A.), PELOSSE (V.). — Chasseurs et protecteurs : les paradoxes d'une contradiction. *In* : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement / A. Cadoret ed. — Paris : L'Harmattan, 1985. — pp. 108-123.

LES SERVICES RENDUS PAR LA CHASSE EN FRANCE : REGARDS CROISÉS EN ÉCOLOGIE, ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE [Résumé]

Après un bref rappel sur la chasse en France, une approche croisée des services rendus par la chasse dans notre pays des points de vue écologique, économique et sociologique est proposée. Au travers d'exemples de travaux récents menés à des échelles locales sur notre territoire, sont précisés le rôle de la chasse comme régulateur ou non des populations de grands ongulés et l'impact économique de la chasse sur le développement territorial. Pour finir, les notions de « chasse durable » (qui doit préserver le potentiel de la biodiversité pour les générations présentes et futures, peut contribuer à la sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats, tout en générant des bienfaits pour la société) et de « services rendus par la chasse » (aux écosystèmes ou à la société) ainsi que les tensions qu'elles suscitent aujourd'hui sont examinées. Malgré les services rendus, l'activité « chasse » est pourtant contestée par la société. Force est de reconnaître un déficit crucial de recherches dans ce domaine, comme dans celui des services rendus par la chasse : dans quelle mesure sont-ils connus et reconnus par les usagers, qu'ils soient chasseurs ou non-chasseurs ?

**SERVICES SUPPLIED BY HUNTING IN FRANCE - AT THE INTERSECTION BETWEEN ECOLOGY, ECONOMICS AND SOCIOLOGY
(Abstract)**

After a brief overview of hunting in France, the authors present a cross-cutting approach to services supplied by hunting activities in our country from the ecological, economic and sociological perspectives. Examples of recent work at the local scale in France are used to pinpoint the role of hunting as a regulator or otherwise of populations of large ungulates and the economic impact of hunting on local development. Finally, the concepts of “sustainable hunting” – which must preserve the potential of biodiversity for present and future generations and can contribute to the preservation of wildlife populations and their habitats while generating benefits to society – and “services supplied by hunting” (to the ecosystem or society) are examined together with the tensions they currently stir up. In spite of the services rendered, society challenges hunting. There is a patent lack of research in this area, as well as in the area of services supplied by hunting. To what extent are these services known and recognized by users, regardless of whether they hunt or not?
